

**CONTRAT D'ENTRETIEN
CHAUFFAGE**

FUEL OU GAZ

PETITES , MOYENNES , GROSSES PUISSANCES

SOUSCRIT ENTRE :

SA LION D'OR
ZAC LA VALLEE
RUE CHARLES LINE
02100 SAINT QUENTIN
03 23 67 18 12

L'ENTRETIEN SERA ASSURE PAR :

MONSIEUR DEMOULIN DIDIER
23 BIS RUE DANIELLE CASANOVA
02430 GAUCHY
03 23 62 36 32
06 83 76 94 76

Visite d'entretien et de Ramonage.
Effectués le 29/8/2013



9532

CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT

L'abonnement est conclu pour une durée d'un an à partir de la signature du contrat renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation après l'une des parties, un mois au moins avant son expiration.

SERVICE COMPRIS DANS L'ABONNEMENT

L'abonnement comprend dès la signature du contrat :

- Le ramonage des conduits de fumée (1 fois par an), pour les chaudières gaz au sol
- Dépense du brûleur.
- Vérification et nettoyage de la chaudière.
- Nettoyage du brûleur.
- Vérification électrodes, bougies, transformateur, etc...
- Nettoyage des voyants.
- Nettoyage tube d'air des pressostats.
- Vérification des solénoïdes d'électrovannes.
- Réglage des pressions.
- Graissage.
- Vérification et réglage des organes de régulation et de sécurité.
- Remontage.
- Essais.
- Remise en route.
- Vérification de la ventilation basse et haute.

DEPANNAGE GRATUIT

LIMITATIONS DU CONTRAT

Ne sont pas compris dans l'abonnement :

- La fourniture des pièces.
- La vérification et l'entretien des radiateurs.
- La réparation d'avaries ou de pannes causées par fausses manoeuvres, interventions étrangères, gel installation ne comprenant pas de traitement d'eau.
- Le colmatage des fuites éventuelles dans le circuit chauffage en dehors de la chaudière.
- Le détartrage.
- Le remplacement du vase d'expansion au Flexcon, soupape de sécurité et accélérateur.
- D'une façon générale, les interventions autres que celles prévues au contrat.
- Réparations des fuites de gaz en tuyauterie et sur tuyauterie fuel.

PRIX

Le présent contrat est souscrit pour la somme forfaitaire de :

118.00€ H.T 23.13€ T.V.A 144.13€ T.T.C
19.60%

Le paiement du contrat s'effectue à la signature en votre aimable règlement.
Ces prix sont révisibles chaque année au moment du renouvellement du contrat.

RESPONSABILITE

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour tous incidents ou accidents provoqués par la fausse manoeuvre, malveillance, sinistres, guerres, inondations, tremblement de terre, incendie.

Elle ne saurait l'être non plus pour d'éventuels incidents dans le circuit de chauffage en dehors de la chaudière ou dans la cheminée.

Le présent contrat prend effet à la date du : **01/08/2013 au 31/07/2014**

DEMOULIN DIDIER
« LU ET ACCEPTE » *Entretien Dépannage Chauffage*

L'abonné

Fuel et Gaz
23 bis, Rue Danielle Casanova
02430 GAUCHY
Tél. 03 23 62 36 32 - Fax 03 23 76 94 76
SIRET 432 209 42000TH - APE 453 E
TVA FR 49 432 209 476